Barre des Cévennes

Patrimoine ✦ Local ✦ Unesco ✦ Sociabilité

Bulletin municipal ✦ N°14 ✦ Printemps 2025

EDITO

Madame, Monsieur,

Le dernier bulletin municipal revenait largement sur le travail mené par le *Collectif fantastique*, dispositif proposé par les institutionnels et notamment cinq Régions en France pour soutenir la transition écologique avec des solutions innovantes.
A Barre des Cévennes, le nouvel hameau a été retenu. C'est ainsi, une fois le PLU opposable, que les Barrois et Barroises et de nouveaux habitants auront le choix entre une extension du lotissement Bellevue, de l'habitat léger et/ou réversible (nouvel hameau) et une zone artisanale.
On revient de loin : lors du lancement du PLU, la commune n'avait droit qu'à un peu plus de 1100 m², soit deux maisons pour les quinze prochaines années !
Le classement du village et de ses abords par la Ministre de la Culture *Site Patrimonial Remarquable*, la contractualisation à moyen et à long terme de la commune avec l'Etat, la Région, et le Département *« Village d'Avenir »*, *« Bourg Centre Occitanie »*, *« Contrats territoriaux »*, *« Esprit Parc National »*, *« Plan Local d'Urbanisme »* ont convaincu les services de l'Etat. Le sérieux et de la commune est un fait patent que ce soit pour développer ses projets ou en maintenant ses services pour en faire bénéficier tous les habitants. Les questions environnementales et notamment la préservation de la biodiversité ont été prises en compte.

L'actualité, au-delà des projets programmés cette année dans les hameaux et les lieux-dits, c'est le chantier important de l'église et de ses abords (voir en pages intérieures). A ce titre, la proposition à ma demande de constituer un collectif d'habitants a été accepté par les élus du Conseil.

Dans un contexte national et international particulièrement instable, à Barre des Cévennes nous nous retrouvons collectivement avec les richesses de nos points de vue. On sait ce que l'on veut : une école, des commerces, des services, des terrains pour habiter et travailler.
J'ai porté ses préoccupations dans le PLU depuis trois ans auprès de tous les interlocuteurs des services de l'Etat.
Avec tout mon dévouement.
Bien respectueusement,

François Rouveyrol,
Maire de Barre des Cévennes
Vice-Président de la
Communauté de communes
Gorges Causses Cévennes

Sophie PANTEL,
Députée de la Lozère,
à Barre des Cévennes :

Réunion publique

Mercredi 23 avril 2025,
à 17h30, salle polyvalente.

A l'issue, un apéritif sera offert.

2025 – 2026 Eglise romane de Barre des Cévennes



Avec le soutien du Ministère de la Culture et de la Région Occitanie, le choix du cabinet d'architecte s'est porté sur *PRONAOS* pour réhabiliter l'église romane, édifice inscrit Monument historique le 5 octobre 1931. M. Philippe Blondin, Architecte du Patrimoine, suivra l'ensemble du projet.
Dès la première réunion de travail, tous les habitants sont invités à se rendre à l'église ainsi que sur les abords dans le cadre d'un parcours pour échanger sur les travaux qui seraient envisagés, le **vendredi 11 avril 2025**, à 11h00.
La réflexion est globale : au-delà de l'église, le cimetière, en raison de son intérêt architectural et paysager, mais aussi le parking (Place de la Bladarié) bénéficieront d'un financement.
Rappelons qu'à l'initiative du Maire, deux chantiers européens exceptionnels avaient été programmés en 2020 puis en 2021. Malheureusement, ils ont dû être annulés en présence du Covid-19.
En 2025, et ce dès le 11 avril prochain, la mission consistera à réaliser un diagnostic complet. L'étude archéologique du bâti portera sur l'ensemble du monument : appareils, matériaux, enduits intérieurs et extérieurs, décors, mises en œuvre, mortiers, traces d'outils, …

Enfin, la Fondation du Patrimoine a été sollicitée dans le cadre de ce beau projet de restauration pour mettre en œuvre une souscription. La Sauvegarde de l'Art français pourrait également apporter son expertise. **C'est bien un travail de recherche minutieux qui a été entrepris en 2024 pour associer les meilleurs partenaires autour de l'église et obtenir des financements à un taux élevé. C'est encore le point fort de la municipalité depuis quinze ans pour tous les projets qu'elle a menés.**
La phase travaux proprement dite est programmée en 2026. Celle concernant le monument reprendrait la toiture, le réseau électrique, la ventilation, l'acoustique et, prévoirait l'installation d'un chauffage. La mise en sécurité est prioritaire.



L'église Notre-Dame de l'Assomption est une construction issue de plusieurs phases de travaux dont la plus ancienne appartient à la période romane. Complétée au 14ème siècle d'une chapelle, puis au 15ème siècle de trois chapelles et d'une travée sur la nef ; elle est dotée d'un nouveau clocher au 18ème siècle. Les enduits qui revêtaient les parements des murs et des voûtes à l'intérieur ont disparu.

Barre des Cévennes :
Bourg Centre Occitanie



Trois nouveaux panneaux ont été installés aux entrées du village. Par courrier, la Présidente de la Région Occitanie a informé la commune de la signature du Contrat Bourg Centre Occitanie. Les effets sont immédiats : 50% de subventions de la Région, soit 20.000 €, au lieu de zéro euro, pour financer le Permis d'Aménager indispensable pour construire dans le nouvel hameau, l'extension du lotissement et la zone artisanale. C'est aussi un financement accru pour les travaux qui pourraient être projetés à l'église, au cimetière et au parking attenants. La subvention sera doublement plus importante grâce au classement Site Patrimonial Remarquable et au contrat Bourg Centre Occitanie. Hors contrat ou classement, les autres communes cévenoles ne bénéficient pas de ses avantages.

Travaux
Gendarmerie

La couverture de la villa en schingle est hors d'état. Elle sera renouvelée en ardoise, semaine 17. Entre-temps, l'isolation sous le toit a été renforcée et les peintures refaites. Enfin, les volets extérieurs seront intégralement renouvelés. Montant total des travaux HT : 35.129 € financés par l'Etat et la Région à 80%. La caserne est un patrimoine à préserver lorsque l'on connaît la qualité des logements très appréciés par les gendarmes.

Rue Sous Barre
Mur de soutènement

La réfection du mur de soutènement le long de la voie communale a été rondement mené pour un montant HT de 5.646 € subventionné par le Conseil départemental pour un montant de 2.258 €. Il reste des finitions à réaliser (sablage) et la chaussée à reprendre (bicouche).

16 et 17 octobre 2024
Intempéries

Des dégâts importants ont été relevés sur les routes communales entre le Malhautard et le Malhautier, sur la route des Bastides et au gîte n°16 du Village de gîtes, pour un montant HT estimé à 65.095 € ! Les négociations sont en cours pour obtenir des aides. On sait que c'est difficile quand cela touche la voirie. Gageons qu'avec le classement *Site Patrimonial Remarquable* et la contractualisation avec l'Etat, la Région et le Département, Barre des Cévennes pourra financer dans de bonnes conditions tous les travaux.

Plan Local d'Urbanisme
La consultation se poursuit

La Mairie est à votre disposition aux heures d'ouvertures et vous pourrez rencontrer le Commissaire enquêteur à la salle polyvalente le jeudi 10 et le mardi 29 avril de 9h00 à 12h00.
La raison d'être du PLU, faut-il encore le rappeler, est de sauver durablement l'école, le Centre d'Incendie et de Secours, les commerces, les artisans, … En résumé : maintenir une vie de village.
La dernière manifestation des habitants pour l'école marque la volonté très claire des Barrois de ne pas voir la commune disparaître. Par ailleurs, les questions environnementales ont été abordées avec une vision portée sur le long terme. Le PLU relève bien plusieurs défis : le maintien des espaces agricoles, naturels et de la forêt, l'aménagement de nouveaux sites pour construire et travailler en préservant au maximum la biodiversité, redensifier le centre bourg et permettre le développement de tous les hameaux et lieux-dits.

Subventions 2025
Forte hausse

Le vendredi 28 mars, sur proposition de Robert Demolin, le Conseil municipal a voté à l'unanimité un montant de 11.050 € attribué aux associations barroises et partenaires réguliers de la commune, soit près de 10% de la dotation (DGF) de l'Etat pour le budget primitif ! Cette hausse importante est à rebours de ce qui se passe globalement dans les autres communes en cette période de raréfaction de l'argent public.
Rappel du montant des subventions depuis le début de la mandature :

2020	5465 €,	**2021**	6550 €
2022	6900 €	**2023**	8170 €
2024	9420 €	**2025**	11050 €

Appel à habitants permanents pour hameau en habitat léger



Le projet communal barrois consiste à **accueillir une douzaine de nouveaux foyers résidents permanents**. Le foncier est mis à disposition, sous la forme d'un bail emphytéotique : les logements seront à réaliser en **habitat léger** par les futurs résidents.

Barre des Cévennes s'appuie sur un **tissu associatif dynamique** (rendez-vous sur le site internet de la mairie). Florac, la sous-préfecture du département de la Lozère, se trouve à 15 min de voiture. Une bibliothèque ouverte 24h/24 est une des originalités du lieu ; une épicerie propose des produits locaux, un café, deux restaurants (trois en période estivale), la poste, la gendarmerie et le centre d'incendie et de secours : tels sont les services à la population. L'école élémentaire publique a deux classes, une garderie, la restauration scolaire assistée d'une nutritionniste : de quoi grandir heureux ! Avec la beauté du monde à portée de main… La commune est classée Site Patrimonial Remarquable (SPR).

« ***Le Collectif fantastique*** », une instance concertative initiée par la mairie, a réuni des habitants, des agents et des professionnels du village autour du projet. Il a œuvré pour :
- Déterminer des besoins d'intérêt collectifs auquel ce projet pilote contribue, pour qu'il dure dans le temps et qu'il soit pleinement intégré à la vie du village ;
- Préparer les conditions d'accueil des habitants du nouveau hameau léger ;
- Emettre des recommandations concernant la vocation du tiers-lieu associé à ce projet-pilote d'intérêt collectif.

Seront particulièrement bienvenus : familles avec enfants à scolariser à l'école primaire, projet d'activité boulangère, tout projet artisanal. Le tiers-lieu envisagé permettra de partager des intérêts et des activités entre habitants actuels et nouveaux résidents.

Permanence assurée par la mairie (9h30 à 12h30) :
- le **lundi**, Centre d'Incendie et de Secours de Barre des Cévennes ;
- le **mardi**, au Tiers-Lieu *La Pompe*, à Florac-Trois-Rivières.

Accueil sur rendez-vous : nouvelhameau@barredescevennes.fr - **04 66 45 05 07**